

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

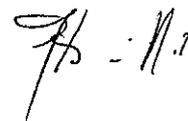
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : **25 octobre 2007**



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL : INTRODUCTION A LA DEMARCHE SNOEZELEN.....

CODE DE L'U.F. (3) 82602 03451	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1.... page(s) (2)

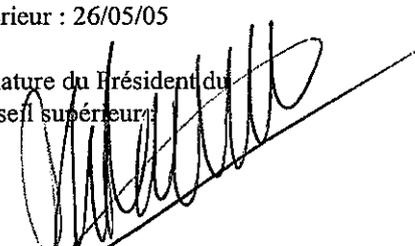
5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26/05/05

Signature du Président du Conseil supérieur:



6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3.... de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4.... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5.... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6.... de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 826002 U3451 .	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
-----------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Méthodologie du Snoezelen	CT	F	26
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	32

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

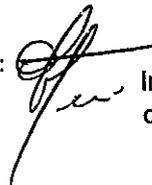
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3-12-22

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : introduction à la démarche snoezelen

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux professionnels du secteur médico-social d'appréhender le concept « Snoezelen » et son utilisation dans les interventions socio-éducatives.

Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : introduction à la démarche snoezelen

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- Exprimer oralement ou par écrit la synthèse d'un texte de nature professionnelle de minimum cinq pages A4 relatif à une problématique socio-éducative ou sanitaire ;
- En faire un commentaire critique personnel.

Titres pouvant en tenir lieu

Diplôme, brevet ou certificat de l'enseignement secondaire à orientation paramédicale ou sociale ou de l'enseignement supérieur à orientation médicale, paramédicale, psychologique, sociale ou pédagogique.

Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : introduction à la démarche snoezelen

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 étudiants.

Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : introduction à la démarche snoezelen

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable, notamment à partir de mises en situation et de l'expérimentation de l'espace « Snoezelen » :

- de situer la dimension sensorielle dans le développement et l'épanouissement des personnes ;
- de décrire le concept « Snoezelen » en terme d'espace, de contenu et d'esprit ;
- d'appréhender les principes, attitudes et dangers potentiels de l'utilisation de l'espace « Snoezelen » ;
- de poser une réflexion notamment éthique sur les objectifs visés - par les bénéficiaires et les professionnels – lors de l'utilisation de l'espace « Snoezelen ».

Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : introduction à la démarche snoezelen

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de définir les enjeux de la place du sensoriel dans l'épanouissement de l'être humain ;
- de situer l'utilisation de l'espace « Snoezelen » dans le cadre de sa situation professionnelle ;
- de poser une réflexion sur le lien entre l'espace-temps « Snoezelen » et l'ensemble du travail socio-éducatif et sanitaire entourant un bénéficiaire.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau d'intégration des différents aspects méthodologiques,
- la qualité des travaux présentés.

Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : introduction à la démarche snoezelen

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.